

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021  
N°101/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SIX DECEMBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SERRAILLE J., VITINGER G**

**PROCURATION : ARRAR P. à VITINGER G., DIBON C. à SANCHEZ D., DUCES E. à CHABANY S., SELVE M. à DIETRICH F.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**REEVALUATION DE DIFFERENTS TARIFS ET CONTRIBUTIONS DE LA  
COMMUNE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le conseil décide à l'unanimité le réajustement des tarifs et des contributions suivantes, qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**IMPOT SUR LES SPECTACLES : 62 € (tarif encadré par la loi)**

**ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

- **PHOTOCOPIES** : 0,18 € la copie A4 noir et blanc recto (pour les séries de documents réalisées en mairie pour les particuliers, dans le cadre de la communication des actes administratifs à partir de 5 recto)

**VACATIONS FUNERAIRES**

25 € par vacation.

Cette vacation est perçue par le policier municipal délégué aux opérations funéraires conformément à l'article L 2213.14 du code général des collectivités territoriales.

**REMISE EN ETAT DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

176 € versés par pièce refaite par l'occupant (1 pièce maximum par appartement par an).

**COLLIER ABOISTOP : 57,50 € l'unité**

**BULLETIN MUNICIPAL**

Encarts publicitaires (format unique : 65 mm x 45 mm – 3 à 4 parutions / an) : 134,50 €

**TRANSPONDEURS :**

Délivrance d'un transpondeur supplémentaire – remplacement en cas de perte ou vol : 40 €  
Caution : 40 €

**DROIT DE PLACE POUR COMMERCE AMBULANT :**

Outillage, matelas...	18,50 € par jour
Camion restauration rapide	8 € par jour
Animations – jeux pour enfants	21 € par jour

**SPECTACLE AMBULANT**

Par 24 h	27,50 €
Caution	252 €

**FOIRE SAINT MICHEL**

La « foire Saint Michel » est organisée en totalité par les services municipaux.

- Tarifs pôle artisanat et gastronomie locale : forfait 5 €
- Tarif commerçants non sédentaires : 2 € / mètre linéaire

**Rappel : MARCHÉ**

Droit de place au mètre linéaire, par jour de présence sur le marché : 0,50 € (délibération du 04 octobre 2021)

Ces tarifs ne peuvent évoluer sans l'avis des organisations professionnelles compétentes en la matière.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 07 décembre 2021

Le maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

